



Le 27 mars 2020

Objet : Lettre ouverte

Madame Le Maire,

Notre syndicat vous a interpellé dès le début de la crise du COVID 19. En effet dès le passage au stade 1 de l'épidémie les membres CGT du CHSCT vous ont questionné sur les mesures que vous souhaitiez mettre en place pour la protection des agents.

Suite à cette interpellation, une plaquette de prévention rappelant les gestes barrières et du gel hydro alcoolique ont été déployés dans les services. Malheureusement nous déplorons que ces mesures n'aient pas été mises en place de manière uniforme dans tous les services.

Depuis les annonces gouvernementales et l'institution du confinement, nos représentants ont été sollicités par de nombreux agents soucieux de leurs conditions de travail. Nous avons communiqué auprès du service RH toutes les informations dont nous disposons afin de vous accompagner dans la gestion de cette crise.

Vous avez suivi nos premières revendications, et les recommandations de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, sur la mise en Autorisation Spéciale d'Absence du personnel (maintient des salaires et des heures effectives prévues initialement).

Néanmoins nous nous inquiétons du sort réservé au personnel payer à l'heure, il est possible de les placer en arrêt maladie au même titre que les agents en garde d'enfant. Nous vous demandons donc de ne pas laisser les plus précaires sans solution.

Suite aux derniers échanges avec le service RH nous avons appris la mise en place d'un mi-temps et d'un roulement dans les équipes. Notre syndicat vous demande de fermer tous les services municipaux, à l'exception de l'accueil des enfants de soignants, de l'entretien de ces lieux d'accueil, ainsi que le service propreté (ramassage des poubelles). Nous sommes convaincus qu'une permanence téléphonique, et une astreinte technique peuvent être mises en place à distance, comme dans d'autres collectivités.

Il est évident que l'ensemble des services a été exposé au risque de contamination. Mais il est à noter le rôle des agents des écoles (animation, restauration, ATSEM) qui accueillent les enfants de soignants (et ont assuré le nettoyage des écoles sans EPI pour la plupart), les exposant encore plus à l'épidémie. Pour ces agents nous vous demandons de leur fournir des masques, gants, et toute protection contre ce risque, sans délais.

Nous insistons également sur la nécessité de prendre des mesures collectives en assurant aux agents ayant contracté la maladie la prise en charge des soins au titre d'un Accident de Service ou de Maladie Professionnelle.

Nous avons connaissance d'agents ayant contracté le COVID 19 sur Domont et Méry-sur-Oise, en assurant les missions sus citées. Il est évident que les agents des collectivités locales sont en première ligne, et que notre commune ne sera pas épargnée.

Notre syndicat déplore que le CHSCT n'ait pas été réuni dès le début de crise afin de mettre en place un plan d'action et de prévention des agents.

Nous comprenons que dans cette situation grave et inédite chaque collectivité gère comme elle peut. C'est pourquoi la CGT des territoriaux d'Auvers-sur-Oise est mobilisée à vos côtés dans la gestion de cette crise, pour que le personnel soit protégé.

Nous vous transmettons également le préavis de grève que notre Fédération CGT des Services Publics a déposé pour le mois d'Avril. Ce préavis a pour but de permettre à chaque agent qui ne se sentirait pas protégé, qui ne pourrait pas être placé en ASA ou en arrêt maladie d'exercer son droit de grève.

Les politiques d'austérité et de réduction du nombre de fonctionnaires, la Loi de « Transformation de la Fonction Publique » qui vise à détruire notre Statut et à favoriser l'externalisation et la privatisation des services publics, ont très clairement montrées leurs limites. Dans cette période agitée, ce sont bien les agents des services publics qui sont mobilisés.

Nous vous demandons à ce titre de prendre des engagements forts pour les agents de la ville :

- De ne pas appliquer les directives de la loi de transformation sur le temps de travail des agents
- De ne pas limiter le droit grève des agents
- De revoir le régime indemnitaire de chaque agent et d'en attribuer à ceux qui n'en bénéficient pas
- De verser une prime exceptionnelle de 1000 euros aux agents ayant été mobilisés pendant la période de confinement.

Nous restons à votre disposition.

Veillez recevoir, Madame Le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

Julien CREVEL
Pour le bureau CGT